



ARCAD est une association loi 1901 qui intervient dans le champ de la prévention et de la lutte contre toutes les discriminations. Elle s'intéresse notamment à favoriser l'égalité de traitement et l'égal accès à l'éducation, la formation et l'emploi. ARCAD se positionne sur des actions éducatives, de formations et de conseils. Elle intervient auprès de jeunes publics comme auprès de publics adultes (professionnels ou bénévoles).



Contact :
 ARCAD – 39 rue Georges Courteline 69100 Villeurbanne
 06 20 23 55 63 - 04 78 94 94 52 - coord.arcad@free.fr
 Pour plus d'information : <http://arcad69.free.fr>

Conception graphique et illustrations - mfebyrel@hotmail.com - 06 18 69 14 34

Quelques exemples de nos actions :

- Nos actions avec les jeunes
 - Accompagnement et aide à l'orientation en milieu scolaire (projet tutorat...).
 - Sensibilisation aux discriminations par les jeux/débats (outils Tribalia...) et autres supports pédagogiques.
- Nos actions avec les professionnels
 - Séance de sensibilisation et de formation.
 - Conseil et accompagnement des professionnels.
- Nos actions juridiques
 - Ateliers juridiques (séances d'information sur le droit et l'accès au droit).
 - Aide aux victimes : accueil, écoute et suivi des plaignants.
- Nos actions tout public
 - Projection de films, conférences, débats...
 - Formation tout public.

Principaux soutiens :
 Nos adhérents, nos donateurs privés et :



Rhône-Alpes



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DES TERRITOIRES

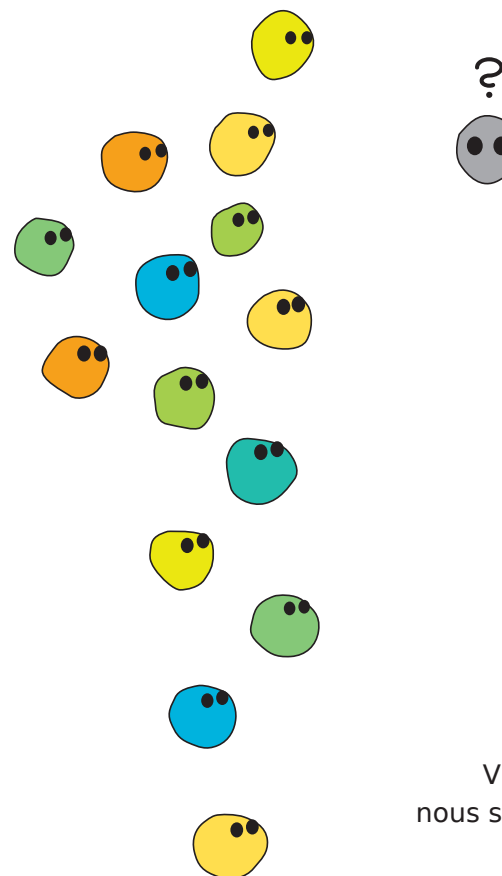


villeurbanne



DISCRIMINATIONS

De quoi parle-t-on?
 Comment agir?



Victimes, témoins, ou acteurs,
 nous sommes tous potentiellement concernés.



Discrimination, de quoi parle-t-on?

Dans une situation comparable à une autre, une personne est discriminée lorsqu'elle subit un traitement défavorable basé sur un critère illégal.

En France, la discrimination est une atteinte au principe d'égalité.

Elle constitue un délit, c'est à dire qu'elle peut être sanctionnée par la loi.

Les textes de loi :

Loi du 16 novembre 2001
Loi de modernisation sociale de 2002
Loi Perben II de 2004
Loi n°2008-496 du 27 mai 2008
Code pénal : article 225-1, art 225-2...
Code du travail : article 1132, art 1133...

Les sanctions peuvent être :

des amendes (de 45 000 euros à 225 000 euros) et/ou de l'emprisonnement (3 ans).

Les critères de discrimination dans la loi française :

Les critères liés à notre identité :

- Age
- Apparence physique
- Appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race
- Caractéristiques génétiques
- Etat de santé
- Handicap
- Orientation sexuelle
- Origine
- Patronyme (nom de famille)
- Sexe

Les critères liés à nos convictions, nos modes de vie et à la défense de nos libertés :

- Activités syndicales ou mutualistes
- Convictions religieuses
- Mœurs
- Opinions politiques
- Situation de famille
- Situation de grossesse

La discrimination est interdite dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux biens et services.

Discrimination, racisme, exclusion : 3 concepts différents

1 Exclusion :

Une personne en situation d'exclusion a des difficultés économiques et sociales qui rendent difficile son intégration à la société.

2 Racisme :

C'est une idéologie. Une personne est raciste lorsqu'elle croit à une hiérarchie entre les êtres humains selon leur origine ethnique ou leur race.

3 Discrimination et exclusion

La lutte contre les exclusions agit sur les manques, les handicaps qui entravent l'intégration de l'individu.

La lutte contre les discriminations concerne l'action sur le ou les responsables (personne physique ou morale) des inégalités de traitement prohibées par la loi ainsi que l'action auprès des victimes.

Discrimination raciale et racisme

La discrimination raciale concerne des actes, des pratiques et des faits concrets.

Le racisme concerne des idées et des opinions. La lutte contre le racisme vise à lutter contre les idéologies racistes.

Il est possible de discriminer sans être raciste et d'être raciste sans discriminer.

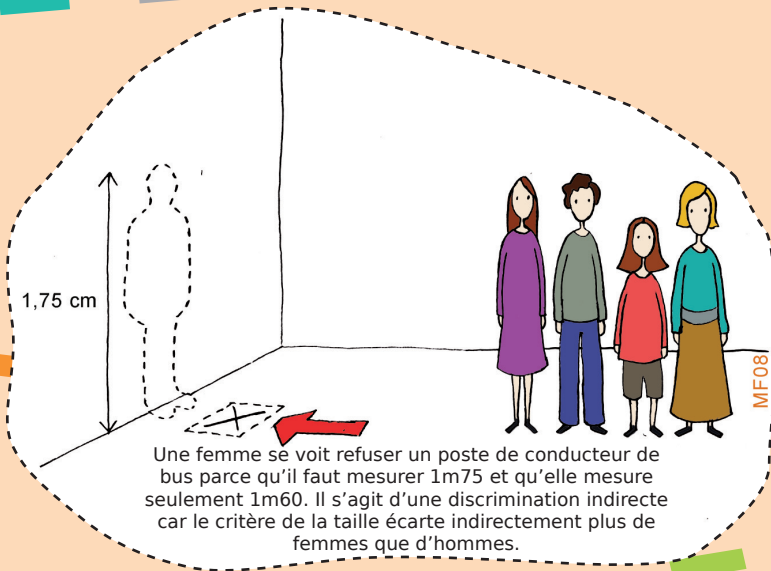
Les différentes formes de discriminations



Un propriétaire refuse de louer son appartement à M. Durand parce qu'il est homosexuel.

Directes

Il y a discrimination directe lorsque la différence de traitement se fonde directement sur un critère interdit par la loi.



Une femme se voit refuser un poste de conducteur de bus parce qu'il faut mesurer 1m75 et qu'elle mesure seulement 1m60. Il s'agit d'une discrimination indirecte car le critère de la taille écarte indirectement plus de femmes que d'hommes.

Indirectes

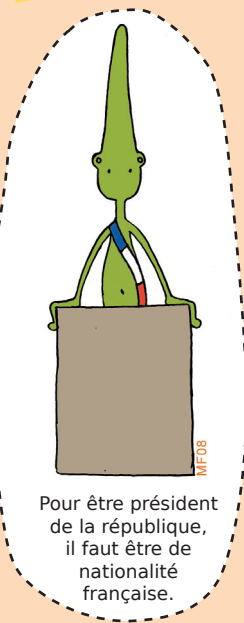
Il y a discrimination indirecte lorsqu'un critère, une disposition, une pratique apparemment neutre entraîne un effet défavorable pour une personne ou un groupe de personnes en raison d'un critère interdit.



Un recruteur refuse un acteur en lui expliquant : «je ne peux pas prendre un noir pour jouer le rôle d'Obélix».

Légales

Il s'agit d'une discrimination organisée et autorisée par un texte de loi.



Pour être président de la république, il faut être de nationalité française.

Justifiées

Si pour exercer certains métiers, il faut avoir une caractéristique donnée (couleur de peau, âge, sexe...), la discrimination est dite justifiée et ne constitue pas un délit.

Injonction à discriminer constitue une discrimination elle consiste à demander à quelqu'un d'avoir des pratiques discriminatoires.

Suis-je victime ou témoin d'une discrimination?



Quoi?

S'agit-t-il de propos ou d'actes? (injures, violences, discrimination à l'emploi, au logement, services...)

Où?

Où cela s'est-il passé?
Espace public, espace privé?

Quand?

Quand cela s'est-il passé?

Qui?

Qui s'est rendu coupable des propos ou des actes? (personne physique ou morale)

Quelles preuves puis-je apporter?

Partage de la charge de la preuve :

D'une part, une personne discriminée doit exprimer l'existence de faits discriminatoires et apporter des indices matériels.

D'autre part, la personne discriminante doit prouver la légalité de son acte en apportant également des preuves.

Les preuves :

Des témoignages (témoins directs ou indirects)

Dans la même situation, d'autres personnes ont-elles eu un traitement plus favorable ?

Que puis-je faire?

Une médiation, une action juridique, ou les deux.

La médiation est une action qui consiste à régler les conflits à l'amiable.

Pour l'action juridique, deux recours sont possibles :

- Le recours pénal : vous pouvez saisir le Tribunal Correctionnel. Les sanctions sont des amendes et/ou de l'emprisonnement.
- Le recours civil : vous pouvez saisir le conseil des Prud'Hommes, le Tribunal Administratif... Les sanctions sont principalement financières (dommages et intérêts).

Qui peut m'aider?

- Un avocat,
- Un syndicat,
- Une association :
ARCAD : 06 20 23 55 63 / 04 78 94 94 52
LDH (Ligue des Droits de l'Homme) : 04 78 92 90 60
LICRA (Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme) : 04 78 95 22 87
MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) : 06 84 48 89 72
SOS Racisme : 04 78 95 01 38
- Une Maison de Justice et du Droit (MJD) ou une Boutique du Droit,
- La HALDE (La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) www.halde.fr / 08 1000 5000
- Un médiateur de la république, www.mediateur-republique.fr, etc.

Ces organisations peuvent agir pour le compte d'une victime présumée, et éventuellement organiser des testings pour apporter des preuves supplémentaires. (Testing : il s'agit de contrôler à l'improviste les pratiques des discothèques, des employeurs, des agences immobilières... pour voir si ces pratiques sont discriminatoires.



Historique du droit européen anti-discrimination

1957- Traité de Rome : Il entraîne la signature en 1968, d'un règlement sur l'égalité de traitement entre les ressortissants de l'Union Européenne notamment en matière de rémunération entre les hommes et les femmes.

1970-1977 Affaire Defrenne impulse plusieurs directives européennes en matière de lutte contre les discriminations sexuelles.

1997 - Traité d'Amsterdam

Directive 43 RACE établit un cadre pour lutter contre les discriminations fondées sur l'origine ethnique ou la race dans divers domaines (emploi, logement...)

Directive 78 EMPLOI établit un cadre pour lutter contre les discriminations fondées sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle sur le marché de l'emploi. Elle ne reprend pas les mobiles du sexe et de la race ou origine ethnique qui sont déjà traités.

Quiz

Lors d'un dépôt d'offre à l'Anpe, une Directrice de crèche annonce «*les hommes sont incapables de s'occuper des enfants!*»

- A Elle discrimine et l'Anpe doit lui rappeler que c'est interdit par la loi.
- B C'est la Directrice donc elle fait ce qu'elle veut.
- C Elle est réaliste et elle a bien raison.
- D Elle a des préjugés mais elle ne discrimine pas car elle ne fait qu'annoncer.

Parmi cette liste de métiers, quel est celui pour lequel il est autorisé de préciser le sexe recherché ?

- A Mannequin.
- B Pompier.
- C Infirmière.
- D Bûcheron.

Un demandeur d'emploi refuse de se rendre à un entretien. Il explique à son conseiller Anpe : «*de toutes façons, ils ne prennent pas les arabes*».

- A Il y a discrimination raciale.
- B Il s'auto-discrimine.
- C Il est réaliste et il a raison.
- D Il ne veut pas travailler.

Que risque un propriétaire qui refuse de louer son appartement à une personne parce qu'elle est homosexuelle?

- A Il risque d'être dépossédé de son appartement.
- B Il ne risque rien, c'est son appartement, il fait ce qu'il veut.
- C Il risque 3 ans d'emprisonnement et/ou 45 000 euros d'amende.
- D Il risque 10 ans d'emprisonnement.

Une entreprise qui refuse d'employer des personnes handicapées doit :

- A Avoir une meilleure productivité.
- B Payer une taxe.
- C Avoir des locaux inadaptés.
- D Faire des dons aux associations d'aide aux personnes handicapées.

- A 3
- B 5
- C 2
- D 4

REponses

